

Madame, Monsieur,

Par la présente je vous informe de ma décision de résilier mon abonnement chez vous (n° de téléphone 0***). Cela concerne tous les services, à savoir le téléphone, internet et la télévision.

Comme annoncé par mail plusieurs fois entre décembre 2016 et janvier 2017, je suis EHS, c'est-à-dire électro-hypersensible. Les technologies utilisant des micro-ondes (Wi-Fi, natels, DECT, entre autres) sont nocives pour tout le monde, mais invalidantes pour certaines personnes (45% de la population). Le fait est connu depuis 1932, le pourcentage de population atteint date de l'année passé, et fut publié dans un article du Daily News en été 2016, sauf erreur. Dans mon cas, une exposition de 5 min au modem Internet standard que vous nous forcez à utiliser provoque les symptômes suivants: mal de tête insupportable, somnolence subite et incontrôlable, dépression soudaine et aiguë avec envies de suicide, ralentissement du rythme cardiaque, difficultés respiratoires, rhumatismes dans les phalanges et les genoux. Tous ses symptômes disparaissent lentement, pour l'arthrite il m'a fallu une semaine. A noter que je suis, dans des conditions normales, en parfaite santé physique et psychique.

Lors de votre annonce du passage à la téléphonie numérique, j'ignorais à quel point cela aurait des conséquences dramatiques pour moi, mais je me doutais que cela n'apporterait rien de bon. En effet, très consciente du besoin de protéger ma santé et celle de ma famille (le syndrome EHS n'est pas une maladie mais l'équivalent d'un empoisonnement), j'avais organisé ma vie de façon à ne pas souffrir de l'irradiation permanente à laquelle nous sommes exposés. Entre autres, le seul appareil électrique fonctionnant en permanence est le réfrigérateur, et nos téléphones analogiques fonctionnaient uniquement avec câble. Je vous ai déjà expliqué cela par téléphone et par mail. Vous avez accepté, en parfaite connaissance de cause, de repousser de 2 mois le passage au numérique, et j'en ai gagné un de plus en n'installant le nouveau routeur que lorsque vous m'avez coupé l'analogique.

Suite au désastre qui m'a frappée, je vous ai appelé, et vous m'avez envoyé le routeur Internet-light. Il ne change rien, étant donné qu'il est également pourvu de la technologie DECT, aussi nocive qu'un Wi-Fi. J'ai par ailleurs pu remarquer que votre employé n'était absolument pas informé de ce problème de santé publique, que vous contribuez grandement à aggraver. J'ai actuellement le choix entre renoncer au téléphone et à Internet, ou changer d'opérateur. Comme je dois être atteignable pour des raisons professionnelles, je me vois forcée d'adopter la 2ème solution. J'en profite pour vous dire que la firme VTX propose un modem bio-compatible, c'est-à-dire avec un Wi-Fi éteignable et sans DECT. Moins cher, accessoirement. C'est donc à eux que j'aurai à faire désormais.

Je vous prie donc de résilier mon abonnement pour fin mai 2017.

Avec mes meilleures salutations,